L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 14 MARS 1893.

PETITES ANNONCES.

DEMANDER.

On demande—Un voyageur à la commission pour la vente des vins, liqueurs et whiskey. Le territoire à parcourir est entre la Nouvelle-Orléans, la Pointe Coupée et le Bayou Lafourche. S'adresser par lettre avec recommandations, Box 271, P. O. 12 mars—3f

On demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1f

A LOUER.

A louer—Emplacement pour boucher, coin Chartres et Mandeville, 3ème district. S'adresser 434 Chartres. 11 mars—3f

A VENDRE.

Cannes de jardinier à vendre coin Espagne et Clairborne. $4.00 le millier.
8 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford.

Deuxième cour de cité de la Nlle-Orléans.—No 17 405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 35 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 28ème jour de mars 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs de bière, glacières, éventails électriques, paravents, comptoirs, etc., etc.

Ainsi à 2 heures P. M. à l'entrepôt Lafayette, coin des rues Lafayette et Magazine, dans le Premier District de cette ville

Un comptoir du fond, une glace, un tout bat en bois, un passoir, un comptoir, un égouttoir pour bouteilles, un appuis-pieds (foot rest), d'après inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 mars—10 14 21 28

Lionel L. L. Levy vs Aron Fischer.

Quatrième cour de cité de la Nouvelle-Orléans.—No 23 128.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 1046 rue Magazine, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 20 mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une place, trois portraits encadrés, deux grandes vitrines, un lot de cuillères argent plaqué et un lot de pièces argent plaqué, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire numérotée ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2mars—2 9 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Julia S. Dassinger.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 36,480—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte présenté par Mme Antoinette Bingy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
14 mars—14 1823 Greffier

Succession de Susan B. Stites.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 28,374—Division C.—Attendu que William Laughlin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susan B. Stites décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
12 mars—12 16 21 Greffier.

Succession de Frank J. D. Gunther.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 38,328—Division B.—Attendu que Heinrich F. H. seekamp a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank J. D. Gunther décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
12 mars—12 16 21 Greffier.

Succession de Charles Lewis.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 38,230—Division C.—Attendu que Gustave Duplantier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lewis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
9 mars—9 14 18 Greffier.

Succession de Mary Stroomberg

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No 37,958—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte présenté par Mme Louise Stroomberg, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
7 mars 7 11 16 Greffier.

Succession de Bertha et Alfred Guerin.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,551—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par Mme Antoinette Bingy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
7 mars—7 11 16 Greffier.

Succession de H. T. Fernand.

Cour civile de district pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,973—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par George H. Vanandel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
7 mars—7 11 16 Greffier.

Etat de la Louisiane, Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,305—Division K.—George Mroud vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de pétitionnaire George Mroud soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Guyley, notaire, en son bureau dans la Maison de ville, coin des rues Camp et Gravier, en cette ville, le LUNDI 3me jour d'avril 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières que qui pourraient lui être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mr. J. Bornedas, Esq., soit nommé pour surveiller les réunions absente dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

Signé GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.
2mars—M ap 3 avril

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 MARS—CLASSE No 160
Tirage de 4 heures P. M.

36	31	50	16	69	14	41	61	30	18	70	64	—	—	—	—	—	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour ballement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 13 mars 1893—4 heures P. M.

J. A. KOUSSEAU,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans donnés tirages quotidiens peuvent être vus au bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le premier nécessaire des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ses ordres, sont placés sous notre direction et sous notre contrôle, et que nous avons en main tous les billets non réclamés et que nous en faisons le tirage de la manière la plus honnête et la plus consciencieuse, et que nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. H. Early
M. A. Gabelle
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour surveiller aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné le Col. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers payons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank.
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 AVRIL 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
95 Lots de	300,	28,500
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
390 Lots de	50,	19,500
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit		$10,000
100 Lots de $60,		6,000
100 Lots de $40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit		$19,980
999 Lots de $20,		19,980
3,434 Lots se montant à		$163,460

PRIX DE BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payerons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DES LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie ayant pouvoir des lois défendant le service de la mêle à vouvre les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes officielles.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, même frais mentionné.

ATTENTION.—La présente charte et la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la Loterie de l'Etat de la Louisiane vous que le Billet soit date à la Nouvelle-Orléans, que le lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président, et qu'il ait attaché avec les signatures des Gérants du dit pétitionnaire, nommé un syndic et voter sur toutes autres matières que qui pourraient lui être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mr. J. Bornedas, Esq., soit nommé pour surveiller les réunions absente dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

Signé GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.
2mars—M ap 3 avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente au risque et dépens de John M. Hyman, acquéreur précédent et de la propriété ci-dessous décrite

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

John E Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de sai la et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans cette partie communément nommée le bourg de Freyport et dans l'Ile bornée par les rues Annette, Constance (anciennement Live Oak), Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et la dite portion de terre est connue du numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par William A. Patton, architecte, à la date du 24 juillet 1886 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero, Jr., notaire, comme plan No 77, connu aussi par le même susdit, sur un plan fait par Jos. Philips, voyer à la date du 16 février 1849, et déposé pour référence en l'étude de L. R. King, alors notaire dans la paroisse de l'Orléans, dans cet Etat.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qu'en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et neuf lignes et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds où elle joint la ligne du fond du lot, mesurant tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton, architectes et voyers, déposé en l'étude de W. T. Hodgson, commissaire, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,343.

Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 30—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,227—En vertu d'un writ de fieri facias vs. Nicholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 14 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, de 4 lignes de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une jolie maison de résidence simple en bois, à deux étages.

Dans la partie supérieure du Sixième District améliorée.

Terrain 61' 1" x 120'.

Avenue Nashville, près de l'Avenue Magnolia.

Cette maison de résidence simple, en bois, à deux étages nouvellement construite, sur l'avenue Nashville, entre la rue Magnolia et la rue Claire, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, corridor à l'arrière, quatre chambres à coucher, chambre à commodité, chambre à bain, gaz partout, moisies parfaitement lambrissées, devant porte mesure le chambre, le bois est lavé, grillage en fer, allée Schillinger. Le terrain a grande façade sur l'avenue Nashville, sur 120' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de
Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 38,168—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'y y trouvent et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, si et dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet No 60 borné par les avenues St Charles, Nashville et les rues Arabella et Hurst. Le dit terrain est désigné par la lettre S et mesure soixante un pieds un pouce de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant Ernest Camagno, notaire, le 22 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars 9 16 23 30—avril 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième District, No 35 et 65

Mme Margaret Keating vs John Jos. Fousher.

Cour civile de district pour la Paroisse d'Orléans, No 38,159—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Philip, Fulton ou St-Claude et Sarpaupa, ancien faubourg Lourdes, désigné par le No 35 et mesurant 27 pieds trois pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 mars—4 10 17 24 30—avr 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par la lettre E, sur le vieux plan de Worlington, maintenant désigné par le numéro 80, et connus sur un plan, bornés par les rues Pont, Lyons, Bordeaux et Port, de trève. Mesurant les dits lots sont désignés comme suit, savoir: Trois lots portant les numéros six, sept et huit suivant un plan fait par C. A. Bodin, voyer, daté le 30 janvier 1846 et déposé à l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de large sur la rue Pont, une même façade pour trente mètre le chacun, le bois et lavé, grillage en fer, allée Schillinger. Le terrain a grande façade sur l'avenue Nashville, sur 120' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de
Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 38,168—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, si et dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet No 60 borné par les avenues St Charles, Nashville et les rues Arabella et Hurst. Le dit terrain est désigné par la lettre S et mesure soixante un pieds un pouce de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant Ernest Camagno, notaire, le 22 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars 9 16 23 30—avril 6 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bonne opportunité pour location rémunératrice dans le Deuxième District. Le joli cottage résidence, avec entrée pour voiture, No 40 rue Marais, et le cottage à deux corps de logis, rapportant de bons loyers, Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis.

Succession de Veuve A. K. Steenken.

No 37,986—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Par ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune.—LUNDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986. Il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues St Louis, Conti, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 5 de l'îlet No — sur un plan de A. D'Hémecourt, voyer, le 16 juillet 1852 et déposé à l'étude P. C. Cuvillier, notaire, en même année, sur un plan du dit lot de la dimension 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde et deux corps de logis connus comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une belle cuisine, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, cour de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage, à proximité des marchés, écoles, de l'église et l'école German Lutherian, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, prix légs et tout ce qui y appartient et en fait partie, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Vil ère et Robertson, terrains le coin des rues Orléans et Robertson ayant au nord américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger, cuisine, chambre dans le fond, eau et citerne, hydrant et un haut, six chambres à coucher, chambre à bain, eau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson, etc. Ayant toutes les dommodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.

Conditions. Le mobilier en plus comptant, au gré du l'acquéreur et la balance, s'il y a, à un an de crédit, représenté par des billets du l'acquéreur, après serment, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles en cas d'un seul défaut de payement de l'un des versements ci-dessus, ou de poursuite le tran-fert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'Etat et toutes les autres taxes et charges quelconques, et de plus de la somme de $500 pour frais de notaire, en cette ville comme plan No 7, lequel dite bâtisse dans le fond, et 7 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 1 sur les dits plans, subdivisée en magasin et résidence mentionnée ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains devant, près des rails, pavés de chemins de fer et des débarcadères de vapeur.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les primes et taxes assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Rogers, notaire.

Saisie du mobilier de Public Taxes de 1892 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

5 mars—5 9 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie.

Meubles de maison.

Cheval et voiture, etc.

Succession de Mme Letitia McGhan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,—Division A.

Par ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—LUNDI, 20 mars 1893 à 11 heures A. M., à la grocerie coin Annette et de la rue Tchoupitoulas en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 février 1893, dans la succession de Mme Letitia McMahon, il sera vendu à l'encan:

Un assortiment général d'épicerie de choix et de fantaisie, meubles de maison, cheval et voiture, etc.

Conditions—Comptant.

1er mars—1 5 8 9 15 16 18 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le 4me ward, près de la rue Canal.

Joli cottage avec un grand terrain rue Rendon.

Beau terrain rue Rendon, près Canal.

Succession de Louis Prieur.

Par ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune.—LUNDI, le 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, à la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le 3 mars 1893 en la succession de Louis Prieur, Dossier No 35,845.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Doyenne, Bienville et l'avenue Hagan, désigné comme lot No 24, sur une 23 pieds de face à la rue Rendon, sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage bien bâti, bâtisses dans le fond, etc.

2° Un certain lot de terre dans le second district, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le îlet borné par les rues Rendon, Doyenne et Lopez, désigné comme lot 12 et mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de la dimension de 31 pieds 7 pouces et 5 lignes, et sur le lignes de lot No 13, 62 pieds 8 pouces et 5 lignes, et une mesure dans le fond de 31 pieds 7 pouces et 5 lignes.

Conditions, comptant. Les notes de vente, frais des acquéreurs pardevant J. B. ward, notaire. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent au moment de la vente, et assumer les taxes de 1893.

6 mars—6 8 15 22 29—avril 5.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE

No 38,201—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Henry Gutman vs ses créanciers.

Par D. E. MORPHY, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune.—LUNDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986. Il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues St Louis, Conti, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 5 de l'îlet No — sur un plan de A. D'Hémecourt, voyer, le 16 juillet 1852 et déposé à l'étude P. C. Cuvillier, notaire, en même année, sur un plan du dit lot de la dimension 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde et deux corps de logis connus comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une belle cuisine, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, cour de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage, à proximité des marchés, écoles, de l'église et l'école German Lutherian, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, prix légs et tout ce qui y appartient et en fait partie, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Vil ère et Robertson, terrains le coin des rues Orléans et Robertson ayant au nord américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger, cuisine, chambre dans le fond, eau citerne, hydrant et un haut, six chambres à coucher, chambre à bain, eau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson, etc. Ayant toutes les dommodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.

Conditions. Le mobilier en plus comptant, au gré du l'acquéreur et la balance, s'il y a, à un an de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, après serment, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles en cas d'un seul défaut de payement de l'un des versements ci-dessus, ou de poursuite le tran-fert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'Etat et toutes les autres taxes et charges quelconques, et de plus de la somme de $500 pour frais de notaire, en cette ville comme plan No 7, lequel dite bâtisse dans le fond, et 7 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 1 sur les dits plans, subdivisée en magasin et résidence mentionnée ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains devant, près des rails, pavés de chemins de fer et des débarcadères de vapeur.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les primes et taxes assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Rogers, notaire.

Saisie du mobilier de Public Taxes de 1892 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

5 mars—5 9 15 22 29—avril 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR S